

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2443

11 septembre 2014

SOMMAIRE

Agraf Real Estate No 2	117232	Golden Hawk Management S.à r.l.	117220
Alice Investment II S.à r.l.	117223	Grenache	117227
Alter Domus Participations S.à r.l.	117237	Groth Holding S.à r.l.	117226
Aramis International S.à r.l.	117223	GTE I	117226
Ardagh Holdings S.A.	117221	Helping France S.C.Sp	117224
Asia Internet Holding S.à r.l.	117223	Hersanpan	117226
Atoz	117222	HLSS Luxco 1A S.à r.l.	117229
Banian Finance S.à r.l.	117229	Hotep	117257
Bar Rio S.à r.l.	117229	I K R I 8 S.à r.l.	117263
Benoy Kartheiser Management S.à r.l. ..	117228	Kobu S.à r.l.	117219
BGM Finance S. à r.l.	117228	Lavena 3 S.à r.l.	117230
Binnopharm International S.à r.l.	117228	Mogelux	117225
EEE 3 S.à r.l.	117218	Multilateral Trade SPF S.A.	117225
EEE 5 S.à r.l.	117218	MV Kirsten Shipping S.A.	117225
Esso Luxembourg	117224	NEW INVEST.com S.A.	117224
ExxonMobil International Services	117225	Orient International Group S.A.	117219
ExxonMobil Madagascar Energy S.à r.l. ..	117218	Plymouth HoldCo S.à r.l.	117219
ExxonMobil Madagascar Investments S.à r.l.	117218	Polin S.à r.l.	117248
Eyris Luxembourg	117229	Prologis International Funding III S.à r.l.	117258
Fersa S.A.	117226	Quinta dos Bairros S.A.	117218
F & F S.A.	117220	Rancho Properties Holdings S.à r.l.	117241
Financière EGINE Holding S.C.A.	117240	Reabasse Sàrl	117220
Fraprodim S.à r.l.	117227	RHL Holiday s.à r.l.	117221
Freedom Luxembourg Holdings S.C.A. ..	117263	Rumba Luxco 2 S.à r.l.	117222
Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl	117220	Rutek Alliance S.A.	117222
Globant S.A.	117227	Saltri HoldCo S.à r.l.	117221

ExxonMobil Madagascar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 177.970.

Les comptes annuels au Décembre 31, 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097052/9.

(140116421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

ExxonMobil Madagascar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 177.969.

Les comptes annuels au Décembre 31, 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097053/9.

(140116297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

EEE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014097054/10.

(140116231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

EEE 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014097055/10.

(140116230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Quinta dos Bairros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.942.

1. Lors du conseil d'administration tenue en date du 2 juillet 2012, les administrateurs ont décidé de nommer Joao Manuel Caminha Dotti, avec adresse au Quinta dos Bairros, Vila Franca De Xira, Portugal, au mandat de président du conseil d'administration, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

En conséquence Joao Manuel Caminha Dotti, précité, est administrateur et Président du conseil d'administration.

2. L'adresse de Joao Manuel Caminha Dotti, précité, administrateur et Président du conseil d'administration a changé et se trouve désormais au Quinta dos Bairros, 2600-085, Vila Franca de Xira, Portugal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juin 2014.

Référence de publication: 2014098627/16.

(140117382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Orient International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 4, rue de Hesperange.
R.C.S. Luxembourg B 144.958.

—
Extrait du Procès-Verbal de la Réunion de L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} mars 2014

- Il a été décidé de transférer le siège social de la société du 25, route d'Esch L-1470 Luxembourg au 4, rue de Hesperange L-1731 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2014.

Pour le conseil d'Administration

Référence de publication: 2014098558/12.

(140117050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Kobu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 84.077.

—
Le 10 juillet 2014, l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée KOBU S.à r.l. représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Madame Myriam DERAIDEUX comme gérante de la société.

L'associé unique a décidé de nommer comme nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Johan THIRIART, conseiller économique, né à Kinshasa (RDC), le 5 mai 1960, demeurant à L-2511 Luxembourg, 4, Bld Jules Salentyne

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

KOBU S.à r.l.

Référence de publication: 2014101274/17.

(140120694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Plymouth HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 801.194,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 134.844.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société,

2 d'abolir la classification en catégorie B des gérants actuellement en fonction

3 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

- Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

- Monsieur Mats Eklund, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé sans classification en tant que gérants de catégorie A ou de catégorie B de la manière suivante:

Monsieur Michiel Kramer

Monsieur Heiko Dimmerling

Monsieur Thomas Sonnenberg

Monsieur Antonis Tzanetis

Monsieur Mats Eklund

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Plymouth Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2014098576/25.

(140116722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

F & F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 176.817.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014097073/10.

(140116088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Reabasse Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 129.694.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014098642/12.

(140116681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 160.797.

Veillez prendre note que Monsieur David CATALA, gérant de classe A, réside désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014097107/13.

(140116028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Golden Hawk Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 143.103.

En date du 26 mai 2014, suite à un contrat d'apport en nature de 220 parts sociales de l'associé unique de la Société, AERIUM HOLDINGS S.A., à la société:

- European Retail Asset Management (ERAM) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103456,

les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

European Retail Asset Management (ERAM) S.à r.l. 220 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Golden Hawk Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014097109/19.

(140115305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

RHL Holiday s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 153.312.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014098648/11.

(140116473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Ardagh Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 188.227.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014098952/14.

(140117707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Saltri HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.913.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

- 1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société,
- 2 d'abolir la classification en catégorie B des gérants actuellement en fonction
- 3 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:
 - Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,
 - Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,
 - Monsieur Mats Eklund, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé sans classification en tant que gérants de catégorie A ou de catégorie B de la manière suivante:

Monsieur Michiel Kramer

Monsieur Heiko Dimmerling

Monsieur Thomas Sonnenberg

Monsieur Antonis Tzanetis

Monsieur Mats Eklund

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saltri HoldCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014098661/25.

(140116725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Rutek Alliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 117.881.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RUTEK ALLIANCE S.A.

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014098656/12.

(140117029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Atoz, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 101.128.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 juillet 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014102819/17.

(140121781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Rumba Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.022.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société,

2 d'abolir la classification en catégorie B des gérants actuellement en fonction

3 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

- Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

- Monsieur Mats Eklund, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé sans classification en tant que gérants de catégorie A ou de catégorie B de la manière suivante:

Monsieur Michiel Kramer

Monsieur Heiko Dimmerling

Monsieur Thomas Sonnenberg

Monsieur Antonis Tzanetis

Monsieur Mats Eklund

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rumba Luxco 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2014098655/25.

(140117533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Alce Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 118.634.

—
Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 25 juin 2014

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Messieurs Emanuele GRIPPO, Enrique RUIZ et Mark VRIJHOEF, gérants, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 15.07.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Alce Investment II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014102783/16.

(140122466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Asia Internet Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 177.038.

—
Diese Dokument dient dazu die bisher eingeschriebenen Informationen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister zu aktualisieren.

- Die Denomination und Handelsregisternummer der Teilhaberin der Gesellschaft, Rocket Internet GmbH, lautet mit sofortiger Wirkung wie folgt:

Rocket Internet AG, eingeschrieben beim Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg unter der Nummer HRB 159634 B.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Juli 2014.

Asia Internet Holding S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2014102816/18.

(140122341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Aramis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 136.638.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 28 mars 2014 que:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

3. L'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société;

4. Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2014102810/20.

(140121721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Esso Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.310.

Les comptes annuels au Décembre 31, 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097064/9.

(140116030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Helpling France S.C.Sp, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 187.443.

Beschluss der alleinigen Gesellschafterin und Komplementärin, Cleanup (GP) S.à r.l., vom 10. Juni 2014

Die Denomination der Gesellschafterin und Komplementärin der Gesellschaft wird mit Wirkung zum 10. Juni 2014 wie folgt lauten:

- Helpling (GP) S.à r.l.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 7. Juli 2014.

Helpling France S.C.Sp.

Unterschrift

Référence de publication: 2014097141/15.

(140115887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

NEW INVEST.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 94.210.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le vendredi 20 juin 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement en date du 20 juin 2014 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur les personnes suivantes:

- Maître FELTEN Bernard, avocat, né le 18 septembre 1964 à Schaerbeek (B), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

- Monsieur COLLOT Frédéric, directeur financier, né le 2 juillet 1974 à Arlon (B), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur,

- Monsieur LECLIPTEUR Olivier, employé privé, né le 17 janvier 1969 à Rocourt (B), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société à responsabilité limitée CD- Services S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le n° B 50564, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014098514/30.

(140117384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

ExxonMobil International Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 72.735.

Les comptes annuels au Décembre 31, 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097071/9.

(140116240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Multilateral Trade SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 11.744.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014102415/12.

(140123571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

MV Kirsten Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.946.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle de la société MV KIRSTEN SHIPPING S.A. qui s'est tenue en date du 02 décembre 2013 a décidé de renouveler avec effet immédiat Monsieur Johannes DETERS, aux fonctions d'Administrateur et Administrateur-délégué de la Société, avec adresse professionnelle au 41, Oststrasse, D-49733 Haren/Ems. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014102417/13.

(140123376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Mogelux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 143.059.

Extrait du Conseil de Gérance du 26 mai 2014

Le Conseil de Gérance du 26 mai 2014 vous informe des changements suivants avec effet au 1^{er} juin 2014:

- Le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:

56, route d'Arlon

L-8310 Capellen

- L'adresse des gérants et des associés est modifiée comme suit:

* Monique PODOOR, née le 19 février 1951 à Leuven (Belgique), demeurant professionnellement au 56, route d'Arlon à L-8310 Capellen;

* Gerd-Peter JOHNSCHER, né le 11 avril 1947 à Eschwege (Allemagne), demeurant professionnellement au 56, route d'Arlon à L-8310 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014102410/20.

(140123652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Fersa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 76.559.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014097089/9.
(140115450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Groth Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 73.720.066,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 180.691.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2014.
Référence de publication: 2014097118/10.
(140116063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Hersanpan, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 178.090.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 13 mai 2014

1. la démission de FISCOGES, avec siège social à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen est acceptée;
2. M. Alain Renard, administrateur de Sociétés, demeurant à L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower est nommé nouvel Administrateur en remplacement de FISCOGES. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Luxembourg, le 13 mai 2014.
Pour extrait sincère et conforme
HERSANPAN
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014100016/16.
(140119429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

GTE I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 182.838.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 juin 2014

L'associé unique de GTE I Sarl (la "Société") a décidé comme suit:
- d'accepter la démission de Jan Willem Overheul en tant que gérant de catégorie A et la démission de Jean-Michel Clinquant en tant que gérant de catégorie B;
et
- de nommer gérant avec effet au 19 juin 2014 et pour une durée indéterminée:
* Susanne Muntinga-van den Houten, née le 07 août 1979 à S-Hertogenbosch, Pays-Bas, demeurant professionnellement au Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas: gérant de catégorie A
et
* Jan Willem Overheul, né le 04 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg: gérant de catégorie B
Luxembourg, le 04 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097132/19.
(140115519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Fraprodim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 115.818.

Les comptes annuels au 31/12/2013 de la société Fraprodim S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097080/10.

(140115421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Grenache, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2014099970/14.

(140119136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Globant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.727.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 3 juillet 2014

En date du 3 juillet 2014, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014:

- Martin Migoya, administrateur de catégorie AB et président
- Robert David Norman, administrateur
- Martin Gonzalo Umaran, administrateur de catégorie AB
- Guibert Andres Englebienne, administrateur de catégorie AB
- Francisco Alvarez-Demalde, administrateur de catégorie CDE
- Michael E. Marks, administrateur de catégorie CDE
- Bradford Eric Bernstein, administrateur de catégorie FGH
- Mario Vazquez, administrateur indépendant
- Philip Odeen, administrateur indépendant
- Deloitte Audit, commissaire aux comptes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

GLOBALANT S.A.

Signature

Référence de publication: 2014099997/25.

(140118976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

BGM Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.013.838,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 86.880.

—
EXTRAIT

Dorénavant, Madame Valérie WESQUY, née à Mont-Saint-Martin (France) le 6 mars 1968, demeurant professionnellement au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, sera inscrite sous le nom de Madame Valérie RAVIZZA.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014101921/13.

(140122912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

BKM, Benoy Kartheiser Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.849.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2014

Lors de l'assemblée générale des associés du 20 juin 2014, les associés ont pris la résolution suivante:

Résolution 1):

Acceptation de la démission du gérant Monsieur BODEN Jean-Marie, expert-comptable, né à Luxembourg, le 14 juin 1954, demeurant à L-1480 Luxembourg, 2, Boulevard Paul Eyschen

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Pour extrait conforme

Jeannot DIDERRICH

Gérant

Référence de publication: 2014101897/16.

(140123072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Binnopharm International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 177.650.

—
Madame Galina ILINYKH en sa qualité de gérante de la Société, déclare accepter la cession de parts au nom de la société BINNOPHARM INTERNATIONAL SARL

Transfert de 100 parts de la société BINNOPHARM INTERNATIONAL SARL, numéro de registre de commerce B177650, avec siège social à 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, au capital de 100.000,00.- EUR de

BINNOPHARM Zao

3/1 Zapadny Proezd, étage 4

124460 Zelenograd

Russie

N° d'immatriculation: PSRN1067746428782

(Cédant)

à

INVEST CONTROL Services Administratifs S.à r.l.

6, Avenue Guillaume

L-1650 Luxembourg

RCB 23230 (Cessionnaire)

Faite et établie à Luxembourg, le 14.07.2014.

Galina ILINYKH

Gérante

Référence de publication: 2014101924/25.

(140122928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Eyris Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 59, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 171.027.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097072/9.

(140115898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

HLSS Luxco 1A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 180.926.

Les statuts coordonnés au 25 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014097169/11.

(140115183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Banian Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 117.617.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 15 Juillet 2014

L'associé unique de Banian Finance S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission TCG Gestion S.A, de ses fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 15 Juillet 2014;

Luxembourg, le 16 Juillet 2014.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2014101909/14.

(140123735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Bar Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3440 Dudelange, 6, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 155.161.

Procès-verbal de rassemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 05 mai 2014, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. la société accepte la démission du gérant technique,

Monsieur MACEDO Manuel Luis, né le 11 décembre 1965 à Rio de Janeiro (Brésil), demeurant à L-3544 Dudelange, 21, rue Jean Wolter.

2. la société décide de nommer comme gérante technique et gérante unique, Madame DE ALMEIDA RIOS Rafaela, née le 19 décembre 1980 à Feira de Santana/Bahia (Brésil) demeurant à L-3395 Roeser, 19, rue de Bivange

3. la société sera engagée en toutes circonstances par la seule et unique signature de la gérante unique, Madame DE ALMEIDA RIOS Rafaela.

Et lecture faite, les gérants ont signé.

M. MACEDO Manuel Luis / Mme DE ALMEIDA RIOS Rafaela.

Référence de publication: 2014101910/20.

(140123525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Lavena 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.988.875,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.718.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth of June.

Before Me Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared

Lavena 2 S.à r.l., in liquidation, a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, having a registered share capital of EUR 832,605,764.37 and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 123671,

here represented by Gianpiero SADDI, employee, having professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 25 June 2014.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the sole shareholder representing the entire share capital of Lavena 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, having a registered share capital of EUR 9,988,875 and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 123718 (the "Company").

II. That the issued capital of the Company is set at nine million nine hundred and eighty eight thousand eight hundred and seventy five euros (EUR 9,988,875.-) divided into nine million nine hundred and eighty eight thousand eight hundred and seventy five (9,988,875) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

Amendment of article 13 of the articles of incorporation of the Company such that it shall now read as follows:

“ **Art. 13.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest, save for what is stated in article 16. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.”

After this had been set forth, the above-named shareholder of the Company, representing the entire share capital, now requests the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to amend article 13 of the articles of incorporation of the Company such that it shall now read as follows:

“ **Art. 13.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest, save for what is stated in article 16. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, as estimated at approximately EUR 1200.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the representative of the appearing person, who is known to the notary by surname, firstname, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin.

Par-devant Me. Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Lavena 2 S.à r.l., en liquidation, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social aux 282, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 832,605,764.37 et enregistré avec le Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123671,

ici représentée par M. Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conféré sous seing privé le 25 juin 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est l'unique associé représentant l'intégralité du capital social de Lavena 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social aux 282, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ayant un capital social de neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf-mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 9.988.875,-) (la «Société»).

II. Que le capital social émis de la Société est fixé à neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf-mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 9.988.875,-) divisé en neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf-mille cinq cent cinquante-cinq (9.988.875) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

La modification de l'article 13 des statuts de la Société afin de le donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, à l'exception de ce qui est exposé dans l'article 16. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.»

Ceci ayant été exposé, l'associé unique prénommé de la Société représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société afin de le donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, à l'exception de ce qui est exposé dans l'article 16. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.»

Evaluation et frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque formes que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à EUR 1300.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30951. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014100134/130.

(140118875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Agraf Real Estate No 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.504.

— STATUTEN

Im Jahr zweitausendvierzehn, am siebenundzwanzigsten Juni,

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen:

Aquila Capital Holding GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und wirksam bestehend nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in Valentinskamp 70, 20355 Hamburg, Deutschland und im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg eingetragen unter der Nummer HRB 115145,

hier vertreten durch Andrea München, geb. am 23. August 1979, mit Geschäftsanschrift in Westhafenplatz 1, 60323 Frankfurt am Main, aufgrund einer privatschriftlichen, am 25. Juni 2014 erteilten Vollmacht.

Die vorbezeichnete Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichneten Notar „ne varietur“ errichtet wurde, bleibt der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie vorstehend erklärt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, die nachfolgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die hiermit errichtet wird, zu beurkunden:

Kapitel I. Form, Name, Gesellschaftssitz, Gesellschaftszwecke, Dauer

Art. 1. Form, Gesellschaftsname. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, (société à responsabilité limitée) unter dem Namen "AGRAF Real Estate No. 2" (nachfolgend die "Gesellschaft") errichtet, die den für eine solche Gesellschaftsform geltenden Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Form (nachfolgend das "Gesetz") sowie dieser Satzung (nachfolgend die "Satzung") unterliegt.

Art. 2. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft wird in der Gemeinde Niederanven errichtet. Der Geschäftsführer oder, falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, der Verwaltungsrat ist ermächtigt, den Sitz der Gesellschaft an eine andere Adresse innerhalb der Gemeinde Niederanven zu verlegen.

Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung mit der für eine Satzungsänderung erforderlichen Mehrheit an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Sollte aus militärischen, politischen, wirtschaftlichen oder sozialen Gründen eine Situation eintreten oder für unmittelbar bevorstehend erachtet werden, die den üblichen Geschäftsgang der Gesellschaft an ihrem Sitz verhindern würde,

kann der Sitz der Gesellschaft solange vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis sich die Situation normalisiert hat; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keine Auswirkungen auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die vorübergehende Verlegung des Sitzes ins Ausland wird vom Geschäftsführer, oder, falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, vom Verwaltungsrat getroffen.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigstellen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 3. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten von Beteiligungen in jedweder Form an bestehenden oder zu gründenden in- und ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen.

Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Tätigkeiten im In- oder Ausland ausüben:

- den Erwerb von Beteiligungen an Gesellschaften oder Unternehmen durch Geldeinlage, Übertragung von Vermögensgegenständen, Verschmelzung oder auf jede andere zulässige Art und Weise;
- die Gründung von Gesellschaften oder Unternehmen;
- die Kreditaufnahme jeglicher Art unter allen rechtlich zulässigen Bedingungen, und insbesondere die Ausgabe von Schuldtiteln jeglicher Art;
- den Abschluss oder die Beteiligung an Finanzierungen oder die Einräumung von Sicherheiten für eigene Zwecke oder zugunsten von Gesellschaften oder Unternehmen, an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen hält oder die Teil der Unternehmensgruppe der Gesellschaft sind;
- die Kreditgewährung in jedweder Form an Gesellschaften oder Unternehmen, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die Teil der Unternehmensgruppe der Gesellschaft sind;
- Studien durchführen und technische, rechtliche, buchhalterische, finanzielle, kommerzielle und administrative oder geschäftsführungsbezogene Unterstützungsleistungen für Rechnung der Gesellschaften oder Unternehmen, in denen sie direkt oder indirekt Beteiligungen hält, die Teil der Unternehmensgruppe der Gesellschaft sind oder für Rechnung Dritter.

Allgemeiner kann die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszwecks alle rechtlich zulässigen kommerziellen oder finanziellen Transaktionen durchführen, einschließlich aller auf Immobilien oder bewegliches Vermögen bezogenen Transaktionen.

Die Gesellschaft tätigt keine Transaktionen, die dazu führen, dass ihre Tätigkeit als im Bereich des Finanzsektors regulierte Tätigkeit angesehen wird.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird für unbestimmte Dauer errichtet.

Kapitel II. Stammkapital, Geschäftsanteile

Art. 5. Stammkapital. Das Stammkapital wird auf zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,00) festgesetzt und besteht aus zwölftausend fünfhundert (12.500) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,00).

Zusätzlich zum Stammkapital kann ein Premium-Konto eingerichtet werden, auf welches jede hinsichtlich eines Geschäftsanteils zusätzlich zu seinem Wert geleistete Zahlung übertragen wird. Der auf dem Premium-Konto befindliche Betrag kann verwendet werden zur Zahlung von Geschäftsanteilen, die die Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zurückkauft, zur Verrechnung gegen realisierte Nettoverluste, zur Zahlung von Ausschüttungen an die Gesellschafter in Dividendenform oder zur Zuführung von Geldern in die gesetzliche Rücklage.

Art. 6. Änderungen des Stammkapitals. Das Stammkapital kann jederzeit durch Entscheidung des Alleingeschafters (falls es nur einen Gesellschafter gibt) oder durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung in der für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Art und Weise erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 7. Rechte der Gesellschafter auf Ausschüttungen. Jeder Geschäftsanteil gewährt seinen Inhaber im Verhältnis des Geschäftsanteils zur Anzahl aller ausgegebenen Geschäftsanteile, Beteiligung am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft.

Art. 8. Unteilbarkeit der Geschäftsanteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft unteilbar, so dass pro Geschäftsanteil nur ein Eigentümer zugelassen ist. Miteigentümer müssen eine Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft bevollmächtigen.

Art. 9. Übertragung von Geschäftsanteilen. Existiert nur ein einziger Gesellschafter, so sind die seitens dieses Alleingeschafters gehaltenen Geschäftsanteile frei übertragbar.

Existieren mehrere Gesellschafter, sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft nur unter Gesellschaftern frei übertragbar. An Nichtgesellschafter können sie unter Lebenden nur übertragen werden, wenn die anderen Gesellschafter einer solche Übertragung mit einer Mehrheit von drei Vierteln (3/4) des Gesellschaftskapitals im Rahmen einer Gesellschafterversammlung zustimmen.

Im Todesfall können die Geschäftsanteile eines verstorbenen Geschafters nur mit der in einer Gesellschafterversammlung mit einer Mehrheit von drei Vierteln (3/4) des Gesellschaftskapitals erteilten Zustimmung auf einen neuen Gesellschafter übertragen werden. Ein solcher Gesellschafterbeschluss ist nicht erforderlich, wenn die Geschäftsanteile auf Eltern, Abkömmlinge oder den überlebenden Ehepartner übertragen werden.

Die Übertragung von Geschäftsanteilen ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, nachdem sie der Gesellschaft gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuchs (code civil) angezeigt wurde oder ihre Zustimmung erhalten hat.

Art. 10. Rückerberwerb von Geschäftsanteilen. Die Gesellschaft ist im Rahmen der Regelungen des Gesetzes befugt, eigene Geschäftsanteile zurück zu erwerben.

Kapitel III. Geschäftsführung

Art. 11. Geschäftsführung. Die Geschäfte der Gesellschaft werden, außer wenn es nur einen Alleingesellschafter gibt, von mindestens zwei Geschäftsführern geführt, die einen Verwaltungsrat bilden, der zwingend in zwei Kategorien von Geschäftsführern, bezeichnet als "Geschäftsführer der Kategorie A" und "Geschäftsführer der Kategorie B", aufgeteilt ist.

Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein. Wenn nur ein Geschäftsführer bestellt wurde, hat dieser Einzelgeschäftsführer sämtliche Befugnisse des Verwaltungsrats.

Bei mehreren Geschäftsführern wird jeder Geschäftsführer entweder als Geschäftsführer der Kategorie A oder als Geschäftsführer der Kategorie B bestellt und bezeichnet. Ihre Vergütung wird durch Beschluss der Gesellschafterversammlung mit einfacherer Mehrheit der abgegebenen Stimmen oder (gegebenenfalls) durch den Alleingesellschafter festgesetzt. Die Vergütung der Geschäftsführer kann durch Beschluss mit den gleichen Mehrheitsvoraussetzungen abgeändert werden.

Die Gesellschafterversammlung oder (gegebenenfalls) der Alleingesellschafter kann den/die Geschäftsführer jederzeit und mit sofortiger Wirkung abberufen und ersetzen.

Werden mehrere Geschäftsführer bestellt, treffen sie ihre Entscheidungen im Rahmen von Verwaltungsratssitzungen.

Der Verwaltungsrat wählt aus der Mitte seiner Mitglieder einen Vorsitzenden, der im Falle von Stimmgleichheit bei seiner Wahl kein Stimmrecht hat. Der Vorsitzende leitet alle Sitzungen des Verwaltungsrats. In Abwesenheit des Vorsitzenden bestimmen die anderen Geschäftsführer einen Vorsitzenden pro tempore, der die entsprechende Sitzung leitet, mit einfacher Stimmenmehrheit der bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer. Der Verwaltungsrat kann einen Schriftführer, der kein Geschäftsführer sein muss, für die Anfertigung der Protokolle der Verwaltungsratssitzungen oder andere vom Verwaltungsrat näher bezeichnete Aufgaben ernennen.

Der Verwaltungsrat trifft sich auf Einladung des Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern an dem in der Sitzungseinladung angegebenen Ort.

Einladungen zu Verwaltungsratssitzungen sind den Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Sitzung zu übermitteln, es sei denn, es besteht ein Notfall oder besondere Dringlichkeit, welche im Sitzungsprotokoll festzustellen sind.

Jede Einladung gibt Datum, Uhrzeit und Ort sowie den Gegenstand der Sitzung an.

Einladungen können durch jeden Geschäftsführer mündlich, schriftlich, per Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel erfolgen.

Vor einer Einladung kann durch Zustimmung aller Geschäftsführer in schriftlicher Form oder per Fax, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel abgesehen werden.

Die Sitzung kann ohne vorherige Einladung abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind.

Eine separate Einladung ist nicht erforderlich für Sitzungen, deren Datum, Uhrzeit und Ort in einem vorherigen vom Verwaltungsrat gefassten Beschluss bestimmt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei Verwaltungsratssitzungen von einem anderen Geschäftsführer vertreten lassen, wenn er diesen schriftlich oder per Fax, Telegramm, Email, Telex oder ein anderes angemessenes Kommunikationsmittel bevollmächtigt hat.

Ein Geschäftsführer kann mehrere Geschäftsführer vertreten.

Die Geschäftsführer können an Verwaltungsratssitzungen per Telefon, Videokonferenz oder durch ein anderes angemessenes Kommunikationsmittel, das es allen an der Sitzung teilnehmenden Personen erlaubt, sich zur gleichen Zeit zu hören, teilnehmen. Eine Verwaltungsratssitzung, die über derartige Kommunikationsmittel abgehalten wurde, gilt als in Luxemburg abgehalten.

Der Verwaltungsrat ist nur beschluss- und handlungsfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, darunter mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B.

Die Teilnahme an Sitzungen über eines der vorgenannten Kommunikationsmittel steht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung gleich.

Stimmabgaben können auch per Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel erfolgen, vorausgesetzt, dass im letzten Fall die Stimmabgabe schriftlich oder per Fax, Telegramm, Email oder Telex bestätigt wird.

Entscheidungen des Verwaltungsrats werden mit einer Mehrheit der an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführer getroffen, vorausgesetzt dass mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B den Beschlüssen zugestimmt haben. Die Beratungen des Verwaltungsrats werden in einem Protokoll festgehalten, das vom Vorsitzenden oder von einem Geschäftsführer der Kategorie A gemeinsam mit einem Geschäftsführer der Kategorie B unterzeichnet wird. Jede Abschrift oder Auszug des Protokoll ist vom Vorsitzenden oder von einem Geschäftsführer der Kategorie A gemeinsam mit einem Geschäftsführer der Kategorie B zu unterzeichnen.

Schriftliche Beschlüsse, denen alle Geschäftsführer zugestimmt haben und die diesen unterzeichnet sind, stehen auf einer Verwaltungsratssitzung gefassten Beschlüssen gleich.

In diesen Fällen, können schriftliche Beschlüsse entweder in einem einzelnen Dokument oder in mehreren Dokumenten gleichen Inhalts dokumentiert werden.

Schriftliche Beschlüsse können durch normale Post, Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessenen Telekommunikationsmittel übermittelt werden.

Art. 12. Befugnisse der Geschäftsführer. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung oder (gegebenenfalls) dem Alleingesellschafter vorbehalten sind, stehen dem Verwaltungsrat oder (gegebenenfalls) dem Einzelgeschäftsführer bei einem Alleingesellschafter zu.

Gegenüber Dritten hat der Einzelgeschäftsführer oder bei mehreren Geschäftsführern der Verwaltungsrat die Befugnis, in jeglicher Hinsicht im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft in Einklang stehen, vorausgesetzt, dass die Vorschriften dieser Satzung eingehalten werden.

Art. 13. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift ihres Einzelgeschäftsführers und, wenn es mehr als einen Geschäftsführer gibt, durch die gemeinschaftliche Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet.

Art. 14. Übertragung von Befugnissen. Der Verwaltungsrat oder der Einzelgeschäftsführer kann eine Person, einen Gesellschafter oder einen Nichtgesellschafter, als ständigen Vertreter der Gesellschaft bei Unternehmen ernennen, in denen die Gesellschaft Mitglied des Geschäftsführungsorgan ist. Dieser ständige Vertreter soll mit dem notwendigen Ermessen ausgestattet handeln, jedoch im Namen und für die Gesellschaft und die Gesellschaft in ihrer Eigenschaft als Mitglied des Geschäftsführungsorgans eines solchen Unternehmens binden.

Art. 15. Unterbevollmächtigung und Stellvertretung eines Geschäftsführers. Der Verwaltungsrat oder (gegebenenfalls) der Einzelgeschäftsführer können einzelfallbezogen für bestimmte, eingegrenzte Angelegenheiten Untervollmachten an einen oder mehrere Stellvertreter erteilen, die keine Gesellschafter oder Geschäftsführer der Gesellschaft sein müssen.

Der Verwaltungsrat oder (gegebenenfalls) der Einzelgeschäftsführer wird die Befugnisse, Pflichten und (gegebenenfalls) Vergütung seiner Stellvertreter, die Dauer der Stellvertretung sowie ihre anderen relevanten Voraussetzungen festlegen.

Art. 16. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt dass solche Verbindlichkeiten in Einklang mit den Bestimmungen dieser Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen.

Kapitel IV. Gesellschafterversammlungen

Art. 17. Befugnisse der Gesellschafterversammlungen. Der Alleingesellschafter verfügt über alle Befugnisse, die der Gesellschafterversammlung zustehen.

Falls es mehrere Gesellschafter gibt, kann jeder Gesellschafter unabhängig von der Anzahl der Geschäftsanteile, die er hält, an Gemeinschaftsentscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter verfügt über der Anzahl seiner Geschäftsanteile entsprechende Stimmrechte.

Ein Gesellschafter kann eine anderen Person, die kein Gesellschafter sein muss, bevollmächtigen ihn bei Gesellschafterversammlungen zu vertreten, vorausgesetzt, dass die Vollmacht schriftlich erteilt wird, wobei sie per Fax, Email, Telegramm, Telex oder jedem anderen angemessenen schriftlichen Kommunikationsmittel übermittelt werden kann.

Gesellschafterbeschlüsse sind wirksam getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die zusammen mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden. Beschlüsse zur Änderung der Satzung oder zur Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bedürfen, vorbehaltlich der Bestimmungen des Gesetzes, einer Mehrheit der Gesellschafter, die gemeinsam mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals halten.

Gesellschafterbeschlüsse können unter der Voraussetzung, dass die Anzahl der Gesellschafter der Gesellschaft fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, anstatt auf einer Gesellschafterversammlung, schriftlich durch alle Gesellschafter gefasst werden. In einem solchen Fall wird jedem Gesellschafter ein schriftlicher Entwurf der Beschlüsse übersandt, die dieser dann unterzeichnet. In dieser Form gefasste schriftliche Beschlüsse in einem oder mehreren Dokumenten haben dieselbe Wirksamkeit wie auf einer Gesellschafterversammlung gefasste Beschlüsse.

Jede Bezugnahme in dieser Satzung auf Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beinhaltet die Möglichkeit der schriftlichen Beschlussfassung, sofern die Gesamtzahl der Gesellschafter der Gesellschaft fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt.

Kapitel V. Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 18. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Nach dem Ende eines jeden Geschäftsjahres wird der Jahresabschluss der Gesellschaft vorbereitet und der Geschäftsführer oder bei mehreren Geschäftsführern der Verwaltungsrat nimmt eine Inventarisierung vor, welche die Angabe der Werte des Vermögens und der Höhe der Verbindlichkeiten der Gesellschaft, die Bilanzerstellung und die Erstellung der Gewinn- und Verlustrechnung umfasst.

Jeder Gesellschafter kann die Bücher und Aufzeichnungen der Gesellschaft, die vorgenannte Inventarisierung, insbesondere die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung, am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 19. Gewinnverwendung und -verteilung. Der Nettogewinn der Gesellschaft ergibt sich aus dem im Jahresabschluss festgestellte Bruttogewinn abzüglich der allgemeinen Kosten, Abschreibungen und Aufwendungen. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt, bis die Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der Restbetrag des Nettogewinns kann frei an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Beteiligung an der Gesellschaft ausgeschüttet verteilt werden.

Ungeachtet der vorstehenden Regelung kann der Einzelgeschäftsführer oder gegebenenfalls der Verwaltungsrat auf der Basis einer vom Verwaltungsrat oder gegebenenfalls dem Einzelgeschäftsführer vorbereiteten Rechnungslegung, aus der hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, entscheiden, vor Ende des laufenden Geschäftsjahrs Zwischendividenden zu zahlen, wobei Voraussetzung ist, dass der zu verteilende Betrag die seit dem Ende des letzten Geschäftsjahrs erzielten Gewinne, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Reserven, und verringert um die vorgetragenen Verluste und Beträge, die der Rücklage im Einklang mit dem Gesetz oder der Satzung zuzuführen sind, nicht übersteigen darf.

Kapitel VI. Auflösung - Liquidation

Art. 20. Auflösungsgründe. Die Gesellschaft wird bei Tod, Geschäftsunfähigkeit oder Konkurs eines Gesellschafters oder einem vergleichbaren Ereignis nicht aufgelöst. Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Gesellschafterversammlung mit der für Satzungsänderungen erforderlichen Mehrheit aufgelöst werden.

Falls die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann der Alleingesellschafter entscheiden, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren, wenn alle Vermögenswerte der Gesellschaft, bekannt oder unbekannt, auf diesen Alleingesellschafter übertragen werden.

Art. 21 Liquidation. Nach Auflösung der Gesellschaft, wird ihre Liquidation durch einen oder mehrere von den Gesellschaftern bestellte Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt; ihre Befugnisse und Vergütung werden durch die Gesellschafter festgelegt.

Kapitel VII. Anwendbares Recht

Art. 22. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes.

Übergangsregelungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Errichtung dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung - Zahlung

Die zwölftausendfünfhundert (12.500) Geschäftsanteile, die das gesamte Gesellschaftskapital ausmachen wurden von Aquila Capital Holding GmbH vollständig gezeichnet und in bar eingezahlt.

Der Betrag von zwölftausendfünfhundert EUR (EUR 12.500,00) steht der Gesellschaft zum jetzigen Zeitpunkt frei zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Beschluss des alleinigen Gesellschafters

Unmittelbar nach der Errichtung der Gesellschaft, hat der einzige Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital hält und die an die Gesellschafterversammlung übertragenen Befugnisse ausübt, folgende Beschlüsse gefasst:

(1) Die nachfolgenden Personen werden für unbestimmte Dauer als gemeinschaftliche Geschäftsführer bestellt:

- Silvia Wagner, mit Geschäftsadresse in Airport Center Luxembourg, 5, Heienhaff, 1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg,
- Manuel Scheer, mit Geschäftsadresse in Airport Center Luxembourg, 5, Heienhaff, 1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg,
- Rolf Zarnekow, mit Geschäftsadresse in Valentinskamp 70, 20355 Hamburg, Deutschland.

(2) Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in Airport Center Luxembourg, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche von der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung getragen oder in Rechnung gestellt werden, werden auf ungefähr eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400,-) geschätzt.

WORÜBER Urkunde aufgenommen am zu Beginn der Urkunde genannten Tag

Nach Vorlesung der vorliegenden Urkunde gegenüber der erschienenen Person, wie vorerwähnt handelnd, dem Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat die Bevollmächtigte die vorliegende Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: A. München et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 juillet 2014. LAC/2014/31305. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014100727/263.

(140120385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Alter Domus Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.274.374,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.258.

In the year two thousand and fourteen, on the first of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Alter Domus Participations S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on 30 May 2011, published in the Mémorial C number 1878 on August 17, 2011, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 161.258. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on February 12, 2013, published in the Mémorial C number 975 of April 24, 2013.

The meeting is presided by Solange Wolter, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Annick Braquet, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 32,585,763 shares, representing the whole capital of the Company, are represented so the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 688,611 so as to raise it from its present amount of EUR 32,585,763 to EUR 33,274,374 by the issue of 688,611 new shares having a par value of EUR 1 each subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 1,823,729, payable on the share premium account of the Company.

2. Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind of shares and contribution in cash,

3. Acceptation by the managers of the Company,

4. Amendment of article 7 § 1 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

First resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 688,611 (six hundred and eighty-eight thousand six hundred and eleven euro) so as to increase it from its current amount of EUR 32,585,763 (thirty-two million five hundred and eighty-five thousand seven hundred and sixty-three euro) to EUR 33,274,374 (thirty-three million two hundred and seventy-four thousand three hundred and seventy-four euro) by the issue of 688,611 (six hundred and eighty-eight thousand six hundred and eleven) new shares having a par value of EUR 1 (one euro) each (the "New Shares") subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 1,823,729 (one million eight hundred and twenty-three thousand seven hundred and twenty-nine euro), the whole to be fully paid up through (i) a contribution in cash, and (ii) a contribution in kind of shares.

Second resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by Paradocs Research SA, one of the current shareholders.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes, Paradocs Research SA, here represented by Annick Braquet, prenamed by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares in the Company and to pay it up entirely through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution made by Paradocs Research SA, the pre-named company, consists (i) in cash in the amount of EUR 1,213,921 (one million two hundred and thirteen thousand nine hundred and twenty-one euro),

and (ii) by contribution in kind consisting of 416 shares in Alter Domus (Cyprus) Limited, having its registered office at Galatariotis Building, 11, Limassol Avenue, 2112 Nicosia, Cyprus, for a total amount of EUR 1,298,419 (one million two hundred and ninety-eight thousand four hundred and nineteen euro), with the Contribution being in the global amount of EUR 2,512,340 (two million five hundred and twelve thousand three hundred and forty euro), in exchange for the issuance of the New Shares.

The total value of the Contribution made by Paradocs Research SA to the Company amounts globally to EUR 2,512,340 (two million five hundred and twelve thousand three hundred forty euro) and is to be allocated to the share capital for an amount of EUR 688,611 (six hundred and eighty-eight thousand six hundred and eleven euro) and to the share premium account for an amount of EUR 1,823,729 (one million eight hundred and twenty-three thousand seven hundred and twenty-nine euro).

Evidence of the Contribution's Existence and value

The Contribution in cash in an amount of EUR 1,213,921 (one million two hundred and thirteen thousand nine hundred and twenty-one euro) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

The net value of the Contribution in kind of the shares above is evaluated as amounting to a global total of at least EUR 1,298,419 (one million two hundred and ninety-eight thousand four hundred and nineteen euro). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated July 1st, 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding is now composed of:

- Paradocs Research SA	10,112,830 shares
- Paradocs Bis Sàrl	13,314,813 shares
- Paradocs Ter Sàrl	9,846,731 shares

The notary acts that the 33,274,374 shares representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it resolved to amend article 7 § 1 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 7§1.** The corporate capital is set at EUR 33,274,374 (thirty-three million two hundred and seventy-four thousand three hundred and seventy-four euro) represented by 33,274,374 (thirty-three million two hundred and seventy-four thousand three hundred and seventy-four) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 3,200.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le premier juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Alter Domus Participations S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 161.258, constituée suivant acte reçu le 30 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1878 du 17 août 2011. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 février 2013, publié au Mémorial C numéro 975 du 24 avril 2013.

L'assemblée est présidée par Solange Wolter, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 32.585.763 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 688.611 EUR, afin de le porter de son montant actuel de 32.585.763 EUR à 33.274.374 EUR par l'émission de 688.611 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune, soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.823.729 EUR payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire et en nature;

2. Souscription, intervention du souscripteur et paiement des parts nouvelles au moyen d'un apport en numéraire et en nature;

3. Acceptation par les gérants de la Société;

4. Approbation de la modification subséquente de l'article 7 § 1 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente.

Suite à l'approbation de ce qui précède les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 688.611 EUR (six cent quatre-vingt-huit mille six cent onze euros) afin de le porter de son montant actuel de 32.585.763 EUR (trente-deux millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille sept soixante-trois euros) à 33.274.374 EUR (trente-trois mille deux cent soixante-quatorze mille trois cent soixante-quatorze euros) par l'émission de 688.611 (six cent quatre-vingt-huit mille six cent onze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (les «Nouvelles Parts Sociales») soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 1.823.729 EUR (un million huit cent vingt-trois mille sept cent vingt-neuf euros) (la «Prime d'Emission»), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être libérée par (i) un apport en numéraire, et (ii) un apport en nature d'actions.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par Paradocs Research SA, un des actionnaires actuels de la Société.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite Paradocs Research SA, ici représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales dans la Société et les libère entièrement par l'Apport.

Description de l'Apport

L'Apport réalisé par Paradocs Research SA, la société prénommée, consiste

(i) en espèces d'un montant de 1.213.921 EUR (un million deux cent treize mille neuf cent vingt-et-un euros), et

(ii) par l'apport en nature de 416 actions de la société Alter Domus (Cyprus) Limited, ayant son siège social à Galatariotis Building, 11, Limassol Avenue, 2112 Nicosia, Cyprus, pour un montant total de 1.298.419 EUR (un million deux cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent dix-neuf euros),

l'Apport ayant une valeur globale s'élevant à 2.512.340 EUR (deux millions cinq cent douze mille trois cent quarante euros), en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

La valeur totale de l'Apport réalisé par Paradocs Research SA dans la Société s'élève donc à un total de 2.512340 EUR (deux millions cinq cent douze mille trois cent quarante euros), et est à allouer au capital social pour un montant de EUR 688.611 (six cent quatre-vingt-huit mille six cent onze euros) et à la prime d'émission pour un montant de EUR 1.823.729 (un million huit cent vingt-trois mille sept cent vingt-neuf euros).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport

Le montant de l'Apport en numéraire de 1.213.921 EUR (un million deux cent treize mille neuf cent vingt-et-un euros) est à la disposition de la Société et preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

La valeur nette de l'Apport en nature s'élève à un montant global d'au moins EUR 1.298.419 (un million deux cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent dix-neuf euros). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur de l'Apport datée du 1^{er} juillet 2014, qui restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est maintenant détenu par:

- Paradocs Research SA	10.112.830 parts sociales
- Paradocs Bis Sàrl	13.314.813 parts sociales
- Paradocs Ter Sàrl	9.846.731 parts sociales

Le notaire établit que les 33.274.374 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 7 § 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7§1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 33.274.374 (trente-trois millions deux cent soixante-quatorze mille trois cent soixante-quatorze euros), représenté par 33.274.374 (trente-trois millions deux cent soixante-quatorze mille trois cent soixante-quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 3.200.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2014. Relation: LAC/2014/31244. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014100694/190.

(140121079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Financière Egine Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 9.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097094/9.

(140115126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Rancho Properties Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 188.582.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the third day of July

Before us, Maître Pierre PROBST notary residing in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;

here represented by Mrs. Francine HERMES, private employee with professional address at 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on June 16th, 2014.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Rancho Properties Holding S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1,-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, including at least one manager A and at least one manager B, are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting.

He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2014.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly

acknowledges it. The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager:

Travis Management S.A., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 178.234

2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Ettelbruck, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois juillet

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281,

ici représentée par Madame Francine HERMES, employée privée, demeurant professionnellement au 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 16 juin 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Rancho Properties Holding S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés.

Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Résolutions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Travis Management S. A., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.234

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Francine HERMES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 4 juillet 2014. Relation: DIE/2014/8570. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103469/369.

(140121907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Polin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 188.640.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of July,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B74676,

here represented by Mrs. Mélanie Muller, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on July 10, 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Polin S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

13.2 The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason (“causes légitimes”).

13.3 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

13.4 The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

13.5 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.6 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers and in addition in case different classes of managers have been appointed, at least one A and one B manager must be present or represented. Any resolutions of the board of managers may only be taken if approved by the majority of managers present or represented. The chairman, if any, shall have a casting vote. If a quorum is not obtained the managers present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

17.6 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent

separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by any two (2) managers or by an A and a B manager, should different classes of managers exist. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or, should different classes of managers exist, by the joint signature of one class A and one class B managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by AIM Services S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. Anne Catherine Grave, born in Comines, France, on 23 July 1974, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as manager of the Company for an unlimited term.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le quatorze juillet,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B74676,

dûment représentée par Madame Mélanie Muller, employée privée résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Luxembourg le 10 juillet 2014.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Polin S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour vérification. Ce registre contient toute l'information requise par la Loi. Des certificats d'enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à l'égard de la Société et des tiers après la notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 Dans l'hypothèse d'un décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être transférées au nouvel associé uniquement à condition d'agrément d'un tel transfert par les associés à une majorité des trois quarts du capital social des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives autrement prises en assemblée générale peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre expressément formulés et donnera son vote par écrit.

8.4 S'il y a associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi et les présentes statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans la mesure où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, au moins une assemblée générale des associés est tenue au Luxembourg au siège social de la Société ou à un autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale dans les six mois suivants la fin de chaque exercice sociale. D'autres/ Des assemblées générales d'associés peuvent être tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations aux assemblées. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par ces statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

13.2 Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

13.3 En cas de pluralité de gérants, la société est administrée par un conseil de gérance qui pourra être composé de différentes classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

13.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte authentique ou sous seing privé.

13.5 Si la Société est gérée par un gérant unique, selon le contexte et si applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément utilisé dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

13.6 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Election, révocation des administrateurs et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(vent) être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'une place de gérant.

15.1 Si la place d'un gérant est vacante suite au décès, à l'incapacité légale, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder le mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés, laquelle décidera le remplacement permanent conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Si la vacance se produit alors qu'il y a un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrite de toute réunion du conseil de gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au préalable par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document en sera suffisamment preuve. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les gérants du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance, mais non pas tous les membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et en outre, dans le cas où différentes classes de gérants ont été nommées, un gérant A et un gérant B doivent être présents ou représentés. Toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants présents ou représentés. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, a une voix prépondérante. Si un quorum n'est pas atteint, les gérants présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

17.6 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, s'il y en a ou en son absence par le président temporaire s'il y en a, et le secrétaire ou par deux (2) gérants présents ou par un gérant A et un gérant B si plusieurs classes de gérants existent. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou, si plusieurs classes de gérants existent, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires aux comptes et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

22.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et autant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé accepte l'affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance et montrant que des fonds disponibles pour la distribution. Le montant destiné à la distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légalement obligatoire ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2014.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales émises ont été souscrites de la manière suivante:

- Douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ont été souscrites par AIM Services S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500)

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500.-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
2. Anne Catherine Grave, née à Comines, France, le 23 juillet 1974, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommée gérant pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32928. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102476/522.

(140123093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Hotep, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.232.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 10 juin 2014 et a adopté les résolutions suivantes.

L'Assemblée prend note de la démission de M. Eric Delcamp Dos Santos le 28 juin 2013. L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de M. Jean-Claude de Visscher, M. Thierry de Foy et M. Jean-Marc Michelet jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2015.

L'Assemblée renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2015.

Référence de publication: 2014097173/14.

(140115891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Prologis International Funding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 188.469.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the twenty seventh day of June.
before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,
there appeared:

Prologis Targeted Europe Logistics Fund, FCP-FIS, a fonds commun de placement, organised under the form of a fonds d'investissement spécialisé pursuant to the Luxembourg law dated 13 February 2007 relating to specialised investments funds, represented by its management company, Prologis Management II S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 131.417,

duly represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by a virtue of a proxy given on the 25th day of June, which signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of "Prologis International Funding III S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-proprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seize assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,

3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party Prologis Targeted Europe Logistics Fund, FCP-FIS, prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred (500) shares.

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euros (1,000.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l., having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

Follows the French version

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Prologis Targeted Europe Logistics Fund, FCP-FIS, un fonds commun de placement, organisé sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé selon la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés, représenté par sa société de gestion Prologis Management II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 34-38, Avenue de Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 131.417, ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2014, qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "Prologis International Funding III S.à r.l.".

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500.-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le gérant ou le conseil de gérance.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, Prologis Targeted Europe Logistics Fund, FCPFIS, prénommé, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000.- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30532. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014100337/282.

(140119297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Freedom Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 188.207.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097081/10.

(140115148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

I K R I 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: I Create.

Siège social: L-8398 Roodt, 8, Op de Rousen.

R.C.S. Luxembourg B 188.611.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt juin.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Krisztina BERNÁTH, indépendante, née à Budapest (Hongrie), le 11 mars 1978, demeurant à L-8398 Roodt, 8, Op de Rousen.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de I K R I 8 SARL.

Elle exercera son activité sous l'enseigne commerciale de "I CREATE".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Septfontaines.

Art. 3. La société a pour objet:

- le commerce, le E-commerce et le consultat;
- l'organisation d'événements privés et publics;
- la production de tous produits du secteur de l'imprimerie;

- l'organisation de campagne publicitaire, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Krisztina BERNÁTH, Indépendante, née à Budapest (Hongrie), le 11 mars 1978, demeurant à L-8398 Roodt, 8, Op de Rousen.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8398 Roodt, 8, Op de Rousen.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommée gérante, pour une durée illimitée:

Krisztina BERNÁTH, Indépendante, née à Budapest (Hongrie), le 11 mars 1978, demeurant à L-8398 Roodt, 8, Op de Rousen.

La société est engagée par la signature de la gérante unique.

Déclaration

L'associée déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être la bénéficiaire réelle de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire à la comparante que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, de tout ce qui précède, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bernáth et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils., le 30 juin 2014. Relation LAC/2014/30025. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (signé): Benning.

Référence de publication: 2014103237/70.

(140122387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.